

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 15/10/2024

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 15 octobre 2024 à 18h00 à la salle Frédéric MISTRAL à MAILLANE sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Étaient présents : Jean-Marc BALDI, Jacques BESSON, Alain CASTEX, Thierry CLARETON, Jean-Marc DIFELICE, Louis-Pierre FABRE, Vincent FAURE, Pierre GIRAUD, Eric LECOFFRE, Gilles MOURGUES, Solange PONCHON, Serge PORTAL, Daniel ROBERT, Jean-Pierre SEISSON, Robert TATON ;

Procurations : Marie-Laurence ANZALONE (procuration à M. Jean-Pierre SEISSON), Jean-Louis DEVOUX (procuration à M. Serge PORTAL), Michel GAVANON (procuration à M. Daniel ROBERT), Jean-Louis LEPIAN (procuration à M. Thierry CLARETON), Patrick MARCON (procuration à M. Vincent FAURE), Isabelle MILLET (procuration à Mme Solange PONCHON), Christian ONTIVEROS (procuration à M. Gilles MOURGUES) ;

Absents : Pierre FERRIER, Lionel LLOBET, Marina LUCIANI-REPETTI, Yves PICARDA, Marc TROUSSEL.

Quorum : 9	Présents : 15	Suffrages exprimés : 22	Pour : 22 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 09 octobre 2024			

N° de la délibération : 2024-37

Objet : Remises gracieuses

Monsieur le Président présente à l'assemblée les demandes de remises gracieuses reçues depuis le dernier conseil d'administration.

NOM	Prénom	Commune	Motif	Date facture	Montant facturé	Volume facturé	Volume moyen /3ans
RCC		CHATEAURENARD	Fuite après compteur réparée. LW non applicable car local professionnel	05/07/23	806,84 €	262 m ³ (1,124/jour)	0,271m ³ /j
BATEMAN		CHATEAURENARD	Fuite après compteur réparée. LW non applicable car local professionnel	22/07/24	3 326,17 €	999 m ³ (4,735m ³ /j)	0,839m ³ /j
GOGOUA	LAURE	CHATEAURENARD	Fuite sur chauffe-eau	22/07/24	507,90 €	145 m ³ (0,694m ³ /j)	0,358m ³ /j
CATALDO	RENE	NOVES	Impossibilité de payer ses factures. Nous l'avons renvoyé vers le CCAS de sa commune au 31/07. Sans nouvelles jusqu'à ce jour. 3346,45€ d'impayés répartis sur 11 factures.	2019 à 2024	3 346,45 €		



VERMEULEN	LUDOVIC	PLAN D'ORGON	Module défaillant depuis plusieurs relèves. Consommation à rattraper sur la dernière facture	13/08/24	1 887,54 €	557 m ³	
MOLINAS	JOELLE	VERQUIERES	Impossibilité de payer ses factures. Nous l'avons renvoyé vers le CCAS de sa commune au 20/09. Sans nouvelles jusqu'à ce jour. 301,11€ d'impayés répartis sur 2 factures.	2023 - 2024	301,11 €		

Après avoir pris connaissance des différentes demandes,
Vu la doctrine fixée par les administrateurs,
Où l'exposé du Président,

Le Conseil d'Administration

DECIDE d'accorder les remises suivantes :

- Rugby Club Châteaurenardais : dégrèvement sur la partie assainissement pour un montant de 291,13 € TTC.
- BATEMAN : dégrèvement sur la partie assainissement pour un montant de 1331,03 € TTC.
- VERMEULEN Ludovic : dégrèvement sur la partie Eau pour un montant de 461.57€ et Assainissement à hauteur de 459,89 € TTC.

Les demandes de Madame GOGOUA, de M. CATALDO et de Madame MOLINAS sont refusées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.